

# **EXAMEN** **AUTORISATION D'INTERVENTION** **À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX**



## **Objectifs :**

- Le but de cet examen est de réussir le QCM permettant l'obtention de l'AIPR.

## **Public concerné :**

- Salarié de l'entreprise intervenant en préparation administrative et technique des travaux et encadrants les chantiers de travaux.
- Concepteurs de plans suite à des relevés topographiques ou en géolocalisation.
- Opérateurs d'engins et techniciens intervenants sur les chantiers et à proximité des réseaux que ce soit pour des travaux urgents ou non (enterrés et/ou aériens).

## **Pré-requis :**

- Pour cet examen, aucun prérequis est nécessaire. Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler).

## **Groupe :**

- De 5 à 10 stagiaires.

## **Durée :**

- 1 heure d'examen maximum.

## **Modalités et détail d'accès :**

- Examen présentiel en intra,
- La date d'examen est à définir avec le client au moins un mois avant cette prestation.



## **Méthodes mobilisées :**

### **Présentation de la formation :**

- Signature de la ou des feuilles d'émargement,
- Présentation des stagiaires et de la formatrice ou du formateur,
- Objectif et Programme.

### **Examen :**

L'examen pour les profils « Concepteur » et « Encadrant » comprend 40 questions, celui pour le profil « Opérateur » comprend 30 questions.

La réponse à chaque question détermine un score selon les critères suivants :

- Réponse bonne : + 2 points
- Réponse « je ne sais pas » : 0 point
- Réponse fausse à une question ordinaire : - 1 point
- Réponse fausse à une question prioritaire : - 5 points.

Score minimal pour réussir à l'examen « Concepteur » ou Encadrant » : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points).

Score minimal pour réussir à l'examen « Opérateur » : 36 points (le score maximal possible étant de 60 points).



Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen en une heure.

A l'issue de l'examen, la SARL FPI délivre à chaque candidat ainsi qu'à son employeur une attestation de compétences ou une attestation d'échec selon le modèle CERFA N°15465\*01.

#### **Matériels utilisés :**

- Les tablettes et/ou PC en ligne, les tickets d'examen blanc et les tickets d'examen final.

#### **Moyens humains :**

- Formateur qualifié ayant une solide expérience de la sécurité en entreprise et/ou détenteur de l'attestation de compétences relatif à l'intervention à proximité des réseaux et celle de formateur AIPR.

#### **Modalités d'évaluation :**

- Se référer au contenu.

#### **Attestation / Diplôme :**

- Signature du registre de sécurité,
- Attestation de compétences ou d'échec délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session,
- Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non.

#### **Accessibilité aux personnes handicapées :**

- Nos locaux, nos prestations de conseils et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
- En intra : L'accessibilité de la prestation est vu de concert avec le client.

#### **A savoir :**

- **La SARL FPI** est inscrite sous le Numéro d'enregistrement en application de l'article R.6351-6 du code du travail : **ID 1266 - Préfecture de Maine et Loire.**

#### **Tarif de groupe :**

- 1 heure : 60,00 € H.T. par stagiaire l'examen.  
(Tarif pour le Maine et Loire).

#### **Contact :**

- Le secrétariat : 02.41.53.27.14.

#### **Références :**

- L'article L.4121-4 du code du travail.
- L'article R.554-31 du code de l'environnement.
- L'arrêté du 15 décembre 2015.
- Les articles 20 à 22 et article 25 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié.

**FAIRE EN SORTE QUE LES INTERVENTIONS À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX  
S'EFFECTUE SELON LES RÈGLES DE SÉCURITÉ EN VIGUEUR**

